

ABONNEMENT.

SAUMUR :	30 fr.
6 mois :	16
12 mois :	8
POSTE :	
En an. :	35 fr.
6 mois :	18
12 mois :	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne :	60
Réclames, — :	30
Faits divers, — :	15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Décembre 1876.

Chronique générale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Dans la séance d'hier lundi, MM. Boysset, Brisson, Millaud, Laisant, Bousquet et Meunier ont déposé une proposition de loi tendant à l'abrogation de la loi du 21 novembre 1872 sur le jury, et au rétablissement de la loi du 7 août 1848.

La loi de 1848 admettait le droit de tout citoyen, sauf les cas d'indignité, à remplir les fonctions de juré. Elle ne reconnaissait que des exceptions provisoires en raison de l'incapacité actuelle d'un grand nombre de citoyens, elle les limitait dans de strictes proportions et confiait la composition de la liste du jury, dans chaque canton, à une commission presque exclusivement composée d'éléments électifs.

Après que cette loi eut fonctionné pendant 34 ans, l'Empire, en 1853, remit aux préfets et aux juges de paix le soin de dresser seuls les listes du jury. Le gouvernement de la Défense nationale revint au contraire à la loi de 1848, mais, le 21 novembre 1872, une nouvelle organisation du jury fut votée par l'Assemblée nationale sur la proposition de M. Dufaure, alors garde des sceaux. C'est la loi aujourd'hui en vigueur.

Les honorables députés dont les noms précèdent lui adressent deux graves reproches. Elle restreint, disent-ils, au-delà d'une juste mesure, la proposition des citoyens admis sur les listes annuelles, et elle réserve l'élément judiciaire la prépondérance dans le sein des commissions chargées de la confection de ces listes.

Ils demandent donc purement et simplement le retour à la loi du 7 août 1848.

ELECTION D'UN SÉNATEUR.

Dimanche, dans le département de Tarn-et-Garonne, M. Delbreil, candidat des droites, a été élu par 149 voix contre 94 obtenues par M. Rous, candidat républicain.

Aux élections générales du 30 janvier, M. de Limairac, que remplace M. Delbreil, avait été nommé au second tour de scrutin par 120 voix contre 70 données à M. Rous.

Les efforts de M. Léon de Malleville, sénateur inamovible, et du préfet de son choix pour républicaniser le département de Tarn-et-Garonne n'ont pas été, ainsi que l'atteste l'élection de dimanche, couronnés d'un brillant succès. Cette élection donne à la majorité conservatrice du Sénat une voix sûre, intelligente et dévouée.

La commission sénatoriale du budget paraît hésiter maintenant à engager le conflit avec la Chambre des députés. La commission doit se réunir chez son président, M. Pouyer-Quertier, afin de prendre une décision définitive à ce sujet.

On signale comme inquiétante l'arrivée successive à Paris de plusieurs commandants de corps d'armée. Il s'agit uniquement de la réunion qui a lieu chaque année à cette époque pour dresser les tableaux d'avancement. Il n'y a donc là rien d'inquiétant.

Nous lisons dans le *Moniteur universel* :

Le ministère de l'intérieur est assailli depuis quarante-huit heures par tous les fonctionnaires du gouvernement du 4 Septembre et de celui de M. Thiers que le 24 mai avait rendus à la vie privée.

Il sera sans doute bien difficile à M. Jules Simon de satisfaire aux réclamations de tout ce personnel, qui a occupé la plupart des préfectures et des sous-préfectures de France

sous la présidence de l'illustre homme d'Etat, et cela d'autant plus que le nouveau ministre de l'intérieur, quoi qu'en disent les journaux extrêmes, ne semble pas vouloir faire une hécatombe de fonctionnaires pour plaire aux chefs de la majorité.

On était assez inquiet, avant-hier, à Versailles, du conflit possible entre la Chambre des députés et le Sénat, à propos du budget. Cependant, le gouvernement ne désespère pas de l'éviter, et, à la grande rigueur, si les votes du Sénat se prêtaient à la conciliation, on pourrait arriver encore à n'être pas obligé de recourir aux douzièmes provisoires.

Après avoir fort approuvé la tactique des députés de gauche qui ont retardé jusqu'à l'extrême limite la discussion du budget, les feuilles radicales commencent à s'inquiéter maintenant de l'attitude que pourra prendre le Sénat à cet égard et, par avance, elles se lamentent sur le désastreux effet que produirait le vote des douzièmes provisoires. Les feuilles radicales n'oublient qu'une chose, c'est que la Chambre des députés est ici seule coupable. C'est donc à elle que de toutes choses, en tout cas, reviendra la responsabilité.

Le budget de 1877, voté par la Chambre des députés, ne mentionne plus le crédit de 60,000 fr. que l'on prévoyait chaque année pour le traitement de deux amiraux. La suppression de ces deux hautes dignités est donc aujourd'hui irrévocable.

On assure que le premier acte du nouveau ministère sera de faire rapporter la loi sur l'*Internationale* votée sous les auspices de M. Dufaure.

Ce point aurait fait difficulté dans les négociations entre M. Jules Simon et l'ancien président du cabinet.

Le nouveau ministre de l'intérieur aurait mis comme une des conditions de son entrée dans le cabinet, le rappel d'une loi qui l'atteint directement en sa qualité d'affilié à l'*Internationale*. M. Martel et les autres ministres ont dû y consentir.

M. Simon a, paraît-il, promis aux gauches de réunir tous les quinze jours le bureau des trois groupes de la majorité républicaine, afin de lui soumettre le programme de sa politique et de le consulter sur les questions importantes.

M. Martel, qui avait été indisposé, est presque complètement rétabli et va pouvoir prendre possession de son ministère de la justice et des cultes.

M. Martel vient, dit-on, de choisir M. Gustave Graus, conseiller général du Pas-de-Calais et avocat à la cour d'appel de Paris, comme chef de cabinet. Pour le poste de sous-secrétaire d'Etat au même ministère, on met en avant les noms de MM. Varambon, Corentin-Guyho, Turquet et Bardoux ; mais ce dernier paraît peu disposé à accepter.

On a toujours présenté M. Martel comme un républicain des plus modérés parmi les modérés. Ces choix seraient loin de justifier une telle réputation.

Plusieurs journaux annoncent comme probable la démission de l'amiral Fourichon, ministre de la marine, et désignent l'amiral Pothouat comme son successeur.

M. d'Audiffret-Pasquier a imaginé, pour rendre plus facile le vote du budget, un projet de transaction qui, étant destiné à ne sa-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

Les gens qui s'amuse.

(Suite.)

Lorsqu'ils se présentèrent à l'heure convenue, ils trouvèrent M. Godard sur le carré avec une femme du peuple qu'ils reconnurent aussitôt pour Françoise.

Celle-ci suppliait le propriétaire de ne point la chasser du logement qu'elle occupait ; mais le propriétaire restait inflexible.

— Mon enfant est malade, répétait la pauvre femme ; attendez quelques jours seulement.

— Vous me devez déjà deux mois, répondait le rentier.

— Je le sais, monsieur ; mais mon enfant une fois guéri, je pourrai travailler, et je vous apporterai chaque soir mes journées.

— Des promesses ! s'écria M. Godard ; c'est de l'argent qu'il me faut.

— Hélas ! je n'en ai pas, murmura Françoise en pleurant.

— Alors cherchez un gîte ailleurs.
Et comme la malheureuse femme voulait supplier de nouveau :

— En voilà assez, dit-il durement ; je n'ai point le temps d'écouter vos lamentations ! ces messieurs m'attendent.

A ces mots, il se tourna vers les deux amis avec un sourire, et les invita à entrer. Joseph regarda Paul.

— Tu as la bourse ? dit-il tout bas.
Riaut fouilla dans sa poche, glissa un louis dans la main de la pauvre femme, et suivit M. Godard.

— Je vous demande pardon de vous avoir rendus témoins de cette ennuyeuse scène, dit celui-ci d'un ton aimable ; on est vraiment malheureux d'avoir affaire au peuple.

— La position de cette femme est bien triste, observa Poiney.

— Sans doute ; mais cela ne me regarde point ; je ne suis ni son parent ni son compère !... Il y a d'ailleurs à Paris vingt mille femmes d'ouvriers dans le même état.

— C'est une chose horrible à penser, dit Joseph.

— Aussi n'y pense-t-on point quand on est sage, répliqua philosophiquement le rentier. Vous vous habituez à ces misères, messieurs ; quand on veut s'amuser dans ce monde, il faut vivre pour soi et sans s'occuper des infirmités du voisin. Ces gens sont d'ailleurs moins à plaindre que nous ne le

croions ; ils sont nés dans leur indigence, ils y vivent comme le poisson dans l'eau ; Béranger ne nous a-t-il pas dit :

Les gueux, les gueux,
Sont les gens heureux ;
Ils s'aiment entre eux,
Vivent les gueux !

— Mais quand ils ne s'aiment pas, observa Poiney.

— Cela les regarde alors, dit Godard. Du reste, le peuple est incorrigible, messieurs. Si les femmes d'ouvriers sont misérables c'est leur faute, après tout ; pourquoi se marient-elles ! J'ai huit mille livres de rentes, moi, et je ne me trouve pas assez riche pour entrer en ménage. Malheureusement, quel moyen de faire entendre raison à des gens qui aiment mieux s'amuser le dimanche que de mettre à la Caisse d'épargne ? Mais pardon, il est temps de partir ; nous allons passer chez M. Duhamel où est le rendez-vous.

La plupart des invités étaient déjà arrivés, et l'on commençait à murmurer contre les retardataires.

Godard présenta les deux amis, et un quart d'heure se passa à faire et à rendre des saluts.

Les mères de famille demandèrent tout bas à Godard si Joseph et Paul étaient dans une position à s'établir ; et, sur sa réponse affirmative, elles jetèrent un regard d'intelligence à leurs demoiselles qui mirent leurs gants et se tinrent plus droites.

On discuta une demi-heure pour savoir si l'on prendrait des fiacres ou un omnibus ; enfin il fut décidé que l'on irait à pied.

Les jeunes gens ouvrirent leurs parapluies pour se préserver du soleil, et les femmes suivirent en tenant à deux mains leurs chapeaux que le vent emportait.

On arriva ainsi à cette plaine de fagots, entrecoupée de routes poudreuses et semée de baraques peintes, que les Parisiens appellent pompeusement le bois de Vincennes.

Il fut impossible de trouver dans le taillis ravagé assez d'herbe pour s'étendre ; chacun s'assit sur son mouchoir au milieu d'une clairière de buis et d'aubépines dont il ne restait plus que les troncs.

Godard, qui paraissait le meneur de la partie, proposa de jouer au veuf.

Il y eut une heure de pourparlers avant de pouvoir s'entendre : tout le monde voulait faire comme les autres et personne ne bougeait ; enfin pourtant les deux amis se joignirent à l'ancien négociant et la partie s'engagea.

Elle dura depuis quelque temps, lorsque Godard prit Paul à part.

— Pourquoi courez-vous toujours après mademoiselle Duhamel ? lui demanda-t-il à demi-voix.

— Parce qu'elle est toujours derrière les autres, répondit le jeune homme.

tisfaire complètement personne, n'a pas grande chance de réussir.

Ce système consiste à ne proposer que le rétablissement des crédits, dont la suppression totale rend impossible l'exécution de certaines lois : le crédit affecté à l'aumônerie militaire, celui des sous-préfectures de Sceaux et de Saint-Denis rentrent dans cette catégorie.

On se bornerait à invoquer, pour le rétablissement de ces crédits, la nécessité d'assurer l'exécution des lois spéciales auxquelles ils se réfèrent et qui n'ont été ni abrogées ni modifiées par voie directe.

Le promoteur de ce projet de transaction espère que, sur ce terrain, la Chambre des députés ne se refuserait pas à une révision du budget qui, d'ailleurs, pourrait être demandée dans le rapport avec toutes les formes qu'inspire l'esprit de conciliation.

Mais il est plus que probable que la Chambre n'acceptera aucun système qui ne reconnaît pas, en principe, la supériorité des droits qu'elle croit avoir en matière budgétaire. Or le système de M. d'Audiffret-Pasquier, comme celui du gouvernement, ne fait que restreindre le nombre des points de fait sur lesquels il y a désaccord, mais il laisse subsister le principe de l'égalité des pouvoirs des deux Chambres, et c'en est assez pour que ni l'un ni l'autre ne veuille se soumettre à une transaction qui ne saurait satisfaire ni les droits réels du Sénat, ni ceux que s'arroge avec le sans-gêne radical la Chambre des députés.

La commission relative à la déclaration d'utilité publique de diverses lignes de chemins de fer s'est réunie avant-hier. Elle a entendu M. le ministre des travaux publics, qui était assisté du directeur des chemins de fer.

M. Christophle a exposé son système pour venir en aide aux petites Compagnies, et qui consiste à leur avancer des fonds garantis par le matériel et remboursables sous forme d'obligations.

La commission a entendu ensuite M. Lemerrier, directeur des chemins de fer des Charentes, M. Bazaine, ingénieur, et M. Philippon, relativement au projet de fusion de cette Compagnie avec la Compagnie d'Orléans.

Aucune décision n'a encore été prise.

M. Bonnefoy-Sibour, sénateur du Gard, vient de succomber à Cannes aux suites d'une douloureuse maladie qui le tenait éloigné depuis quelque temps du Sénat.

M. Adrien Bonnefoy était né en 1821 ; il était neveu par alliance de l'archevêque de Paris, M^r Sibour.

Il appartenait à la série des sénateurs renouvelables en janvier 1885. Sa mort réduit à deux le nombre des sénateurs du Gard ; il n'y aura lieu de pourvoir à son remplacement que si une nouvelle vacance se produisait dans la représentation sénatoriale du département.

M. Bonnefoy siégeait au centre gauche.

M. Chaix d'Est-Ange vient de mourir à l'âge de 76 ans. Depuis plusieurs années il n'était plus inscrit au tableau des avocats.

On a affirmé que M. Jules Simon préparait un mouvement préfectoral et que, suivant l'exemple de certains de ses prédécesseurs, il allait mettre le personnel administratif en coupe réglée : il n'y a là rien de vrai.

Les 105 députés qui ont voté samedi avec M. Léon Say sur la surtaxe du sel appartiennent tous au centre gauche, au groupe constitutionnel et à la droite. Un seul bonapartiste, M. Raoul Duval, s'est joint à eux. Les autres ont voté contre la surtaxe.

Le Temps n'approuve pas la réduction de la surtaxe du sel.

« La surtaxe de 2 fr. 50 a été abolie. Nous souhaitons que l'avenir vienne confirmer les espérances de la commission ; c'est une question à examiner à part ; mais nous ne dissimulons pas le plaisir que nous cause cette idée que le premier budget voté par la majorité républicaine puisse être un budget privé d'équilibre. Ce serait payer un peu cher la satisfaction de déclarer par un vote qu'on entend établir des proportions plus équitables entre l'impôt direct et l'impôt indirect. »

Il faut aussi désirer que les consommateurs aient le bénéfice de la réforme en payant le sel 0,025 de moins par kilogramme. C'est ce que nous verrons.

Etranger.

TURQUIE.

Les diplomates sont aujourd'hui en séance, et nous ne pouvons tarder à avoir de leurs nouvelles.

Ceux-ci ne se sont encore entendus que sur la question serbe et monténégrine ; tant qu'on n'aura pas réglé la question bulgare, il n'y aura rien de fait. Comme le dit une dépêche avec raison, c'est le point le plus « épineux » qu'il a à discuter la conférence, parce qu'il touche directement la Russie.

Le général Ignatieff a pu se montrer fort conciliant pour tout ce qui concernait la Serbie et le Monténégro, surtout quand il trouvait chez les autres puissances des dispositions favorables à ces deux petits Etats.

Mais pour la Bulgarie, la Russie s'est tellement avancée qu'il lui est difficile de reculer et d'accepter des propositions trop contrairement à celles qu'elle a formulées.

La Turquie, de son côté, ne paraît pas disposée non plus à céder sur cette question. Toutes les dépêches que nous avons

reçues jusqu'ici ont été unanimes pour annoncer les résistances obstinées de la Porte aux demandes de désarmement et d'occupation, lors même que cette occupation serait faite par un corps composé des troupes de plusieurs puissances.

Une correspondance du Nord signale un fait grave qui se serait passé près de Toulcha. Un parti de Tcherkesses, profitant de l'absence du gouverneur qui était en tournée, aurait pillé un couvent russe et emmené l'archimandrite prisonnier. Ils ne se seraient retirés que devant l'affluence du peuple accourant à l'appel du tocsin.

A son retour, le gouverneur ayant voulu opérer un désarmement général dans sa circonscription, les chrétiens ont obéi, mais les musulmans ont refusé formellement de déposer leurs armes.

On voit par ce fait que le désarmement ne peut être fait dans les provinces turques que par une force étrangère. Le général Ignatieff trouvera dans cet événement un argument nouveau pour insister sur la nécessité d'une occupation.

Savfet-Pacha vient d'adresser aux cabinets étrangers une circulaire qui a pour but de répondre aux accusations formulées contre l'administration ottomane, et en même temps d'annoncer que cette administration va être transformée. Deux affirmations assez contradictoires ; car, si tout est excellent dans le gouvernement turc, pourquoi le transformer ? — Si les ministres reconnaissent que cette transformation est nécessaire, pourquoi dire que les institutions sont bonnes.

Les deux parties de cette circulaire se détruisent l'une l'autre, et nous comprenons maintenant que le Journal de Saint-Petersbourg ait déclaré que la Russie ne prendrait pas la peine d'y répondre.

Cette transformation qu'annonce la circulaire est tout simplement la fameuse constitution de Midhat-Pacha remaniée par le grand-vizir, et que les puissances regardent d'avance comme une duperie.

L'envoi de ce document nous prouve que la Porte se fait toujours les mêmes illusions et ne veut pas comprendre que les puissances n'entendent pas lui laisser le soin d'accomplir les réformes. C'est un indice de résistance future aux propositions de la conférence.

Dans les cercles militaires de Berlin les mieux informés, on s'attend à voir la guerre éclater entre la Russie et la Turquie dans le courant de janvier.

ACCIDENTS DE CHEMIN DE FER.

Le train n° 27, parti de Paris le 15 décembre, à trois heures cinq minutes du soir, a heurté, à la gare de Montreuil, à cinq heures vingt minutes, la machine du train de marchandises 2,009. Le conducteur-chef, le mécanicien et le chauffeur du train

27 et le mécanicien du train 2,009 ont été blessés. Un seul voyageur a été légèrement contusionné ; mais les voies se sont trouvées interceptées pendant un certain temps, et tous les trains dans les deux sens ont subi des retards plus ou moins prolongés.

De son côté, la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée communique la note suivante :

« A la suite de l'accident survenu dans la soirée de samedi à Montreuil, qui a retardé l'arrivée à Paris des voyageurs et correspondances de Marseille et de Lyon, la Compagnie a été amenée à expédier un train spécial sur l'Italie des voyageurs partis de Paris samedi soir par l'express de 8 h. 40, lequel avait dû attendre le rétablissement de la circulation à Montreuil. »

Le train spécial a malheureusement été rencontré, dimanche vers 6 heures, à Bains et Châtillon, entre Aix-les-Bains et Châtillon, le long du lac du Bourget, par un train ordinaire, et on a à déplorer la mort de 8 personnes, 15 autres ont été blessées.

La Compagnie n'a pas jusqu'ici de renseignements plus détaillés ; elle s'empresse de publier ceux qu'elle recevra ultérieurement. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Le Sous-Comité départemental de l'arrondissement de Saumur, institué en vue de l'Exposition universelle de 1878, a l'honneur d'informer MM. les industriels, commerçants et agriculteurs de cet arrondissement, que les demandes d'admission à l'Exposition universelle doivent parvenir aux Comités d'admission, à Paris, avant le 15 janvier 1877.

Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au 31 décembre courant par le Sous-Comité de Saumur, qui les adressera au Comité départemental d'Angers, qui est chargé de les transmettre à M. le sénateur commissaire général à Paris.

Les différentes personnes qui désirent prendre part à cette Exposition trouveront à Saumur des formules de demandes d'admission au secrétariat de la Mairie, et chez :

MM. Lambert-Lesage, président ;
E. Thoreau, secrétaire.

Elles y trouveront, en outre, tous les renseignements qui pourront leur être utiles.

Les membres du Sous-Comité pour l'arrondissement de Saumur :

Lambert-Lesage, président de la Chambre consultative des arts et manufactures, président ;
Thoreau, président du Tribunal de commerce, secrétaire ;
Ackerman, champagniste à Saumur ;
Du Bault, président du Comité agricole de l'arrondissement de Saumur ;
Combiel, liquoriste à Saumur ;

— Prenez garde, vous pourriez la compromettre.
— Moi ?
— Madame Durand a déjà lancé quelques plaisanteries, et c'est l'ennemie mortelle des Duhamel.
— Pourquoi cela ?
— Les deux mères ont des filles du même âge à marier.
— Alors je ne courrai plus qu'après cette grande demoiselle blonde, reprit Riout.
— Gardez-vous-en bien, elle est près d'épouser le petit Armont, qui est jaloux comme un Turc et qui vous chercherait querelle.
— Mais que faut-il donc faire ? demanda Paul désappointé.
— N'avoir de préférence pour personne, répondit Godard.
— Mais écoutez, ajouta-t-il en s'interrompant tout-à-coup : il me semble que les Durand et les Duhamel se disputent.
Une altercation venait effectivement de s'élever.
— C'est votre fille qui a fait tomber Rose, s'écriait aigrement madame Duhamel.
— Dites plutôt que c'est Rose qui a fait tomber ma fille, répondait madame Durand.
— Voyez la robe de cette enfant.
— Voyez la collerette de la mienne.
— Adèle est si brutale !
— Et Rose si maladroite !

— J'aurais dû prévoir ces désagréments.
— J'étais sûre qu'il arriverait quelque chose de ce genre.
— Viens-t'en, mon fils, dit madame Duhamel à son mari.
— Allons-nous-en, ma mère, ajouta madame Durand en prenant le sien par la main.
Les deux maris se levèrent assez embarrassés ; on voulut s'interposer, mais toutes les tentatives de réconciliation furent inutiles.
La famille Durand s'en alla par un chemin, et la famille Duhamel par un autre.
— Les voilà brouillés à jamais, dit Paul.
— Dans huit jours ils n'y penseront plus, répliqua Godard ; ces scènes se renouvellent à toutes nos réunions ; si ce n'est pas l'un, c'est l'autre. Il faut bien passer le temps ; quand on n'a pas d'occupation, on fait la petite guerre à ses voisins ; c'est le complément obligé de toutes nos parties de plaisir ; ça distrait, ça fait causer. Nous allons maintenant dîner au Cheval blanc. Je ne vous avais pas trompés, j'espère : vous voyez comme on s'amuse.
Tout le monde prit le chemin du restaurant. Paul et Joseph restèrent en arrière.
— C'est la même chose qu'avec Galuchon, dit Joseph ; on ne songe qu'à soi, on repousse ceux qui souffrent, et, pour se distraire, l'on se bat à coups de langue au lieu de se battre à coups de poing. Il

n'y a que la forme de changée.
— Faut voir jusqu'au bout, répondit Paul.
On venait d'arriver au Cheval blanc, Godard alla faire la carte, et l'on monta dans une petite salle particulière où le dîner fut servi.
La nuit était venue ; un cousin, qui avait apporté son flageolet, proposa à la société un bal improvisé, et l'on accepta par acclamation.
On dansait depuis une heure environ, lorsque des cris se firent entendre au dehors.
— Qu'y a-t-il ? demanda tout le monde.
Godard ouvrit les fenêtres.
— C'est le feu ! dit-il.
Une colonne de fumée et de flamme s'élevait en effet, à quelque distance, par dessus les arbres de la route.
— Courons à l'incendie, s'écrièrent en même temps Paul et Joseph.
— Non ! non ! interrompirent les femmes en retenant leurs frères et leurs maris.
— Mais si l'on ne porté point secours, tout va brûler, observa Poincy.
— Le Cheval blanc est trop loin pour être atteint, répondit Godard.
— D'ailleurs le vent ne porte point de ce côté, continua un danseur.
— Ajoutez que nous ne sommes point propriétaires dans le pays, dit un droguiste retiré, en souriant finement ; la commune peut brûler sans que cela

nous occupe.
— Dansons ! dansons ! reprirent toutes les voisines.
— Dansez si vous voulez, dit Paul ; quant à moi je pars.
— Et moi aussi, dit Joseph.
— Alors nous n'aurons plus assez de cavaliers ! observa une des jeunes filles.
— Doucement, dit Godard, qui ferma la porte à double tour et en tira la clef ; nous sommes justes assez pour former la contredanse, personne ne sortira.
On applaudit, et le flageolet joua un prélude.
— A vos places ! cria Godard en prenant la main de sa danseuse.
Dans ce moment, les cris au feu ! redoublèrent, et une lueur rougeâtre éclaira la salle tout entière.
— Fermez les volets, dirent les femmes.
— Attendez ! s'écria Paul.
Et, courant à la fenêtre, qu'il enjamba rapidement, il sauta dans la rue. Comme il se relevait, Joseph lui tomba presque sur les épaules.
— Qu'ils dansent, les égoïstes ! s'écria Riout ; nous, frère, allons au feu ; il y a là-bas des gens qui ont besoin de nous.
(La suite au prochain numéro.)

Fuzellier, constructeur-mécanicien à Saumur;
Gigot, conseiller général, agriculteur à Cizay;
Lancement, carrossier à Saumur;
Lecocq, maire de Saumur;
Mayaud, Léon, ancien conseiller général, manufacturier, — membres.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur l'article 2 du budget des recettes, supprimant la surtaxe de deux décimes et demi sur le sel établie par la loi du 2 juin 1875 (adopté par 377 voix contre 105).

Ont voté pour : MM. Benoist, Berger, Janvier de la Motte, Maillé.

Ont voté contre : MM. de Civrac, de Maillé, de Soland.

L'AFFAIRE DES FACTEURS RURAUX.

Le conseil d'Etat a rendu samedi son arrêt dans l'affaire des facteurs ruraux. La solution est favorable aux intéressés. Les pensions des demandeurs seront liquidées sur les bases indiquées par l'art. 37 du décret du 11 novembre 1853. Le temps passé sous les drapeaux comptera dans le service actif.

Angers. — La musique du 77^e de ligne a donné concert dimanche, pour la première fois, sur le Mail. Il y avait foule, malgré l'incertitude du temps.

Le succès des artistes a été très-grand. On a applaudi la mosaïque sur le *Trouvère*, et plus encore le dernier morceau du programme, *Les Bébés*, polka mêlée de chant, qui a obtenu des salves d'applaudissements répétés, et que le public demandait à entendre de nouveau. La pluie, qui commençait à tomber, a pu seule modérer l'ardeur des bis !

C'est un bon débat, qui promet un très-agréable passe-temps aux amateurs de musique, si nombreux dans notre ville.

(Union de l'Ouest.)

Le Mans. — Le 15 décembre comparaisaient, devant le tribunal correctionnel du Mans, Léon Trigolet et Léopold Bouju, sans profession et sans domiciles.

Leurs figures sont repoussantes, de vraies figures de commoneux ; Trigolet surtout ressemble à un vrai Mayeux ; il porte des lunettes et semble avoir l'habitude de la police correctionnelle ; il est vrai qu'il a déjà subi trois condamnations. C'est lui qui un jour injuria le tribunal et s'écria en sortant de l'audience : Vive Rochefort ! Vive la Commune !

Bouju sort de la colonie de Mettray.

Ces deux jeunes mauvais sujets sont inculpés de mendicité en réunion, d'avoir outragé le maire de Marigné, troublé l'exercice du culte, et de vols. Bouju est encore prévenu d'avoir injurié le garde-champêtre.

Le tribunal les condamne chacun à huit mois d'emprisonnement.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 17 décembre 1876.

Versements de 155 déposants (19 nouveaux), 11,057 fr. 00 c.
Remboursements, 10,140 fr. 36 c.

THÉÂTRE.

M^{lle} FAVART A SAUMUR.

La *Julie* d'Octave Feuillet est un drame plein de péripéties émuantes et d'enseignements utiles, sous l'apparence d'une moralité douteuse.

Les faits sur lesquels il repose sont fort simples, et cette simplicité même en fait la force.

N'est-ce pas d'ailleurs un nouveau chapitre à l'inépuisable roman de ces ménages où l'on trompe pour se venger d'être trompé ?

Comme il n'arrive que trop souvent, c'est le mari qui commence, il aime d'abord sa femme de l'affection la plus vive, mais l'oisiveté et de mauvaises habitudes de jeunesse ne l'entraînent que trop tôt vers de coupables amours.

Sa femme délaissée se résigne à ce douloureux abandon ; occupée qu'elle est d'ailleurs par l'éducation d'un fils, d'une fille, elle feint ne pas voir l'inconduite de son mari, et ainsi la mère console l'épouse ; mais bientôt la mère elle-même a ses chagrins, car le père exige que son fils aille à l'école navale et que sa fille entre au couvent pour y terminer son éducation.

Dans ce triste ménage, que l'auteur n'a

malheureusement pas inventé, se trouve un ami du mari qui deviendra bientôt le consolateur de l'épouse : c'est M. de Turgy, qu'imprudemment, comme toujours, le mari initie à ses aventures scandaleuses.

M. de Turgy adresse à cet égard à Maurice de Cambre de justes observations qui, vaines d'abord, parviennent enfin à toucher le cœur de ce mari... mais trop tard, hélas !... Julie, se voyant d'un côté si abandonnée, et de l'autre si passionnément aimée, a fini par aimer à son tour celui qui paraît prendre tant de part à sa peine... Elle cède, elle tombe, elle est déshonorée !... Mais, ayant conscience de son déshonneur, elle veut s'en relever par le repentir ; son mari lui rendant sa fille, elle demande et espère que la mère, revenue à ses devoirs, ramènera aux siens l'épouse.

Elle obtient en outre que M. de Turgy s'éloignera et fera ce voyage en Egypte depuis longtemps projeté ; mais l'absence augmente l'amour de Julie, le désir de revoir celui qu'elle a fait partir augmente ses remords, et son mari la voit déprimer sans comprendre le motif d'un état si alarmant.

Sa fille, un jour qu'il lui parlait de M. de Turgy, avoua naïvement à son père le sentiment qu'il lui inspire, ajoutant que sa mère l'avait toujours détournée de ce sentiment envers ce monsieur, lié par des engagements de cœur.

« Des engagements ! répond son père, lesquels donc ? il ne m'en a jamais parlé, lui qui ne me cachait rien. D'où vient que ma femme en sache là-dessus plus que moi ?... »

De là des soupçons, puis des explications qui amènent une scène terrible. « Ah ! pourquoi, dit Julie, pourquoi j'ai détourné ma fille de penser à M. de Turgy ?... Parce qu'ayant trop souffert du mariage, je ne veux pas que ma fille en subisse, comme moi, les amertumes ! » Puis, rappelant à son mari toutes les angoisses qu'il lui a fait éprouver, elle ajoute, avec l'expression du plus profond désespoir : « Non, je ne veux pas que cette fille qui m'est si chère puisse jamais tomber comme moi dans tous les chagrins, dans tous les dangers de l'abandon ; non, je ne veux pas que, comme moi, lasse d'être indignement trompée, elle se venge enfin en trompant à son tour ! »

Cet aveu est d'un effet saisissant, et cette manière de s'avouer coupable, tout en couvrant sa faute par ce qui la justifie, est une des inventions les plus neuves et les plus dramatiques qui se soient produites au théâtre.

Maurice de Cambre, qu'il en ait ou non reçu la nouvelle, apprend à sa femme la mort de Turgy. Ce coup inattendu, tout en la frappant violemment au cœur, la fortifie de plus en plus dans le désir de se réhabiliter à ses propres yeux ; car, mort le tentateur, morte la tentation !... Mais elle se trompe, ou plutôt c'est son mari qui l'a trompée une fois de plus ; car, tandis qu'elle se croit entièrement libérée, Turgy lui apparaît comme un fantôme.

Oh ! l'atteinte est trop forte pour qu'elle y puisse résister, elle succombe ; et, quand Maurice dit à Turgy : « Tu sais que je vais te tuer, » celui-ci, voyant Julie expirante, s'écrie avec désespoir en la lui montrant : « Tu sais qu'elle est morte ! »

Ce beau drame est d'un effet immense et fait naître les réflexions les plus graves, car il n'est pas de leçon plus poignante et d'une éloquence plus moralisatrice.

Il a été joué avec âme et conviction par tous les acteurs.

M^{lle} Favart surtout, qui créa le rôle si difficile de Julie, l'a joué dimanche avec un talent hors ligne et au-dessus de tout éloge.

Dans la *Nuit de Mai*, elle nous avait déjà donné un avant-goût de son admirable talent en nous disant à ravir, en chantant sur sa lyre comme une Muse inspirée et avec un charme inexprimable les vers mélodieux d'Alfred de Musset. Ajoutons que M. Montlouis l'a fort bien secondée dans le rôle du poète.

Quant au spirituel proverbe d'A. de Musset, que nous avons vu jouer bien souvent, mais qu'on ne se lasse jamais d'entendre, il a été parfaitement interprété par M^{lle} Conti et M. Degard.

Parlerons-nous de la ballade d'Alphonse Daudet, qui nous a paru d'un goût fort douteux ? Plaignons M. Degard d'avoir eu à la dire et le public d'avoir eu à l'entendre.

Nous ne terminerons pas sans remercier la musique des sapeurs-pompiers de notre ville, qui s'est fait entendre pendant les entr'actes et a recueilli cette fois encore maints applaudissements. P.-D.

Faits divers.

L'importante découverte faite par la police, en ne permettant pas de douter que la femme coupée en deux est bien Marie Le Manach, veuve Bellengé, remet le drame de Saint-Ouen à l'ordre du jour de la chronique. Nous lisons ces nouveaux détails dans la *Gazette des Tribunaux* :

« C'est aujourd'hui que M. le docteur Bergeron, médecin expert commis par M. le juge d'instruction Bresselles, a procédé, à la Morgue, à l'examen des viscères et de la chevelure retirés l'avant-dernière nuit de la fosse de la maison qu'habitaient Billoir et sa maîtresse. L'illustre praticien a parfaitement reconnu ces organes comme devant être ceux qui manquaient dans le thorax de la victime ; l'analyse chimique de l'estomac n'a pas encore été pratiquée.

« Quant aux cheveux, longs et noirs, ils sont manifestement de la même nuance que ceux de la femme Le Manach.

« Enfin les renseignements parvenus de province, et notamment de Pederne, confirment pleinement que la femme dont le corps a été retiré en morceaux de la Seine, à Saint-Ouen, est bien celui de la femme Le Manach, veuve Bellengé.

« Aussi M. le juge d'instruction a-t-il donné des ordres, exécutés aujourd'hui, pour que les photographies de la victime, ainsi que la figure en cire qu'avait si habilement préparée M. Talrich, fussent retirées de la vue du public, à la Morgue. Ces objets seront sans doute transportés au greffe et figureront au procès.

« A l'heure présente, Billoir, nous dit-on, ignore encore l'importante découverte qui aggrave si fortement les charges qui s'élèvent contre lui.

« A Mazas, où il est détenu dans une cellule double, en compagnie d'un autre prisonnier et d'un gardien chargé de le surveiller et d'empêcher toute tentative de suicide, ce à quoi, du reste, il ne paraît guère songer, il continue à conserver sa tranquillité habituelle, n'ayant pour se distraire, pendant ces longues heures de prévention, que la ressource de fumer sa pipe, qu'on lui a laissée par faveur exceptionnelle. En général, son attitude n'indique ni gaieté, ni inquiétude, mais plutôt une sorte d'apathie. »

Un incident a produit la plus vive sensation dans toute la gentry d'Angleterre.

Le duc d'Edimbourg vient de se faire river au poignet un petit bracelet d'or, avec une chaînette se rattachant à l'annulaire. Et, là-dessus, toute la haute gomme d'outre-Manche a dévalisé les boutiques de joailliers, pour ne pas se laisser distancer par la mode.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE.

A voir la faveur avec laquelle la spéculation avait accueilli chaque combinaison ministérielle mise en avant par les novellistes, on aurait pu croire que la prolongation de la crise s'opposait seule à l'amélioration du cours de nos fonds publics. Les spéculateurs qui ont opéré dans cette conviction ont fait fausse route. La reconstitution du ministère n'a pas été plutôt accomplie que les transactions sont devenues languissantes et les cours de nos rentes se sont alourdis. Impuissants à produire de la hausse, les meneurs du marché ont soutenu les cours avec moins d'énergie, et la réaction s'est produite aussi bien sur le 3 0/0, protégé cependant par l'approche du détachement de son coupon, que sur le 5 0/0. L'écart des primes s'est en même temps sensiblement détendu, comme si les spéculateurs ajournaient leurs espérances de reprise au-delà du mois de décembre.

Le 5 0/0 italien continue à suivre nos rentes dans leurs fluctuations. La prochaine mise en paiement d'un coupon de 2 fr. 17 est pour lui une cause spéciale de fermeté. Le cours de compensation a été fixé à un prix laissant les acheteurs en bénéfice important sur la liquidation précédente.

Peu d'affaires et cours plus faibles qu'au commencement de la semaine sur les valeurs russes.

Le syndicat qui veille aux destins des fonds égyptiens doit commencer à désespérer de relever leurs cours. Chaque velléité de reprise avorte devant la défiance publique. Non-seulement les portefeuilles refusent de s'ouvrir à ces valeurs aléatoires, mais les spéculateurs, au lieu d'acheter, quand il se produit une reprise, se sont mis à vendre aussitôt que

l'on monte de quelques francs. Le sort des créanciers de la Daira n'est pas encore fini, ou tout au moins n'est pas encore connu. M. Goschen, au meeting du 12 de ce mois des créanciers anglais, s'est contenté de répéter ce que l'on savait déjà, à savoir que le khédive avait fait l'abandon de tous les revenus de la Daira à ses créanciers jusqu'à l'amortissement complet de leurs obligations. Mais quelle sera la durée de cet amortissement, quel intérêt sera alloué aux obligations ? Quelle sera la garantie des engagements que le khédive va prendre en son nom et en celui de ses héritiers pour un temps certainement fort long ? Que se passera-t-il quand une mauvaise année agricole ou industrielle fera tomber le revenu de la Daira au-dessous de la somme nécessaire au service de sa dette ? Sur quoi seront prélevées les dépenses d'entretien et d'améliorations des immeubles industriels ? Ce sont là autant de questions d'un grand intérêt pour les créanciers de la Daira et dont la solution est encore inconnue.

Les actions du Crédit foncier sont de plus en plus offertes, elles descendent rapidement vers des cours auxquels les actionnaires du Crédit agricole ne se décideraient que contraints et forcés à verser la suite de 350 francs, moyennant paiement de laquelle on les admet à l'honneur de devenir actionnaires du Crédit foncier. Les rapports lus aux assemblées du Crédit foncier, du Crédit agricole, ont évalué à 22 millions au maximum la perte pouvant résulter de la liquidation des avances de l'Egypte. Il est on ne peut plus regrettable que l'on n'ait pu dire sur quelle base reposait cette évaluation. Le rapprochement du chiffre de la créance du Crédit foncier sur l'Egypte et du cours des valeurs égyptiennes conduit en effet à une estimation fort différente. La créance du Crédit foncier majoré de 10 0/0 conformément à la combinaison Goschen s'élève à 120 millions environ, les obligations égyptiennes perdent 50 0/0 de leur valeur nominale, la réalisation aux cours actuels des titres qui seront donnés en paiement au Crédit foncier lui feraient donc subir une perte de 50 0/0 sur 120 millions ou 60 millions. Et dans cette évaluation nous avons attribué aux obligations de la Daira une valeur égale à celle des obligations du gouvernement égyptien quoiqu'elles soient cotées à un prix inférieur de 10 0/0.

Les demandes font complètement défaut sur les actions des Compagnies de Tramways parisiens. Les Tramways nord, abandonnés à eux-mêmes, ont reculé jusqu'à 400 ; les Tramways sud énergiquement soutenus par le syndicat qui a encore des titres à écouler ne se sont guère écartés du cours de 700. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler l'origine de ces deux Compagnies. La meilleure partie de leur réseau, celle qui est située dans l'intérieur de Paris, leur a été rétrocédée par la Compagnie des Omnibus de Paris, moyennant la même redevance annuelle de 6,000 fr. par kilomètre. La Compagnie des Omnibus conçoit la valeur des lignes exploitées et à employer dans Paris. Si elle a estimé au même prix les lignes des Tramways sud et des Tramways nord, c'est qu'il n'y a entré leur valeur respective qu'une différence de 300 francs environ existante actuellement entre le cours des Tramways sud et celui des Tramways nord. Le nivellement devra évidemment se faire par la baisse des Tramways sud, et il se produira très-vraisemblablement lorsque la Compagnie des Tramways sud appellera la somme restant à verser sur ses actions pour leur complète libération.

Les seules valeurs industrielles qui donnent lieu à quelques affaires sont la Compagnie de Suez et le Gaz parisien. La recette de la première década de décembre du Canal de Suez a atteint 1,200,000 fr.

Les cours des actions et des délégations ont été très-fermes pendant toute la semaine. Le Gaz parisien au contraire est lourd, il en sera ainsi autant qu'il ne sera pas revenu à un prix en rapport avec son dividende ; il a rapporté l'année dernière 55 francs nets par action ; au cours de 1,300 francs il est donc capitalisé sur le pied de 4.20 0/0 ; à 1,400 francs il rapporterait 5 0/0 et serait alors capitalisé à très-peu près sur le même pied que notre 5 0/0.

Les obligations des chemins de fer secondaires français subissent des fluctuations incessantes. La décision prise par la commission parlementaire des chemins de fer de ne pas ratifier les conventions de rachat des petites Compagnies par les grandes, a tout remis en question. Ces conventions assureraient le service des obligations actuellement en circulation, aussi bien que de celles à émettre dans l'avenir. La combinaison à laquelle on s'arrêtera sera-t-elle aussi favorable aux intérêts des obligations des Compagnies secondaires ? Ou bien se bornera-t-elle à assurer l'achèvement de notre réseau ferré ? Si cette dernière hypothèse se réalisait, les obligations des petites Compagnies subiraient une forte baisse.

Le succès attire le succès: c'est ce qui explique la vogue toujours croissante des œuvres de Jules Klein.

Ses nouvelles créations surtout sont la fleur du jour: *Truite aux Perles!* polka-fantaisie, et la ravissante valse *Mademoiselle Printemps*, où se reflètent à l'envi les harmonies du cœur et de la nature. D'ailleurs, le portier enchanteré du maître est richissime en fleurs mélodiques; moissons de ci, de là, parmi les plus belles: *Cerises Pompadour*, *Fraises au Champagne*, *Patte de Velours*, *Lèvres de Feu*, *Cuir de Russie*, *Pazza d'Amore*, valse, « *Cœur d'Artichaut*, *Peau de Satin*, » polkas, *Radis-Roses*? mazarin piquante, *France Adorée*, marche, et les mélodies inspirées « *Rayons Perdus* » et « *Soupir et Baiser* ». Quant à *Jules-Klein-Quadrille*, si amusant et si entraînant, c'est la passion des bals de Paris.

Prix: Piano seul: 2 fr. 50 c. — A 4 mains: 3 fr. — Edition simplifiée: 2 fr. 50 c. — Mélodies: 1 fr. 70 c. — Quadrille: 2 fr. — Valse chantée: 2 fr. 50 c. — (*Cerises Pompadour*, *Pazza*, *Fraises au Champagne*.) — Pour recevoir franco, envoyer la

valeur en timbres-poste à COLOMBIER (Editeur de *Catimini*, valse célèbre de R. de Vilbac), rue Vivienne, 6, à Paris.

Librairie FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

SOUS LA DIRECTION
DE M^{me} EMMELINE RYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine: il donne par an plus de 2.000 gravures sur bois; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.
Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute

personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste: dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.

4^e édition: avec une gr. colorie chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Une nouvelle édition de l'ouvrage de Saint-Marc Girardin: *La Fontaine et les Fabulistes*, vient de paraître à la librairie Calmann Lévy. Cette remarquable étude sur la fable dans tous les temps et dans tous les pays est écrite avec une bonhomie des plus fines et des plus charmantes. On pourrait dire que c'est du La Fontaine en prose.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 16 octobre 1876.

Départs de Saumur:		Arrivées à Poitiers:	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 — —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — —
1 — 30 — —	7 — 40 — —	9 — 7 — —	11 — 44 — —
Départs de Poitiers:		Arrivées à Saumur:	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 — —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 — —
12 — 30 — —	6 — 20 — —	7 — 39 — —	11 — 18 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 DÉCEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	
3 % j. décembre.	70	20		Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 135 fr. p. j. nov.	722	50		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	662	50	
4 1/2 % j. septembre.	101			Crédit Mobilier	151	25		Crédit Mobilier esp. j. juillet.	350		
5 % j. novembre.	104	70		Crédit Foncier d'Autriche	477	50		Société autrichienne j. janv.	520		
Obligations du Trésor, t. payé.	495			Charentes, 400 fr. p. j. août.	350			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	432	50		Est, jouissance nov.	610			Orléans	334		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	491			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	995	1	25	Paris-Lyon-Méditerranée	333		
1865, 4 %	505			Midi, jouissance juillet.	783	50		Est	324	30	
1869, 3 %	380			Nord, jouissance juillet.	1280			Nord	336	50	
1871, 3 %	372			Orléans, jouissance octobre.	1040			Ouest	332		
1875, 4 %	484	50		Ouest, jouissance juillet, 65.	671	25	50	Midi	330	75	
Banque de France, j. juillet.	3730			Yendré, 250 fr. p. j. juillet.				Deux-Charentes	499		
Comptoir d'escompte, j. août.	685			Compagnie parisienne du Gaz.	1320			Yendré	350		
Crédit agricole, 300 fr. p. j. juill.	355			Société Immobilière, j. janv.	13	75		Canal de Suez	522	50	
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370			C. gén. Transatlantique, j. juill.	300						
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	645										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1^{er} mai 1876)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	8 — 45 — —	9 — 1 — —	1 — 37 — —	4 — 10 — —	7 — 17 — —	10 — 37 — —
------------------------------	------------	-----------	------------	------------	------------	-------------

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin.	8 — 20 — —	9 — 11 — —	12 — 38 — —	4 — 44 — —	10 — 28 — —
-------------------------------	------------	------------	-------------	------------	-------------

Les trains d'Angers, qui arrivent à Saumur, arrivent à 8 h.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur.

D'un jugement par défaut, du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du neuf décembre présent mois, rendu aux requêtes, poursuite et diligence de M. Gabriel Jamain, propriétaire à Varrains; ledit jugement enregistré.

Contre M. Florent Chevallier, propriétaire à Saumur, actuellement détenu à la maison de santé de Sainte-Gemmes-sur-Loire;

Il appert:

Que ledit sieur Florent-Urbain Chevallier a été déclaré interdit de l'administration de sa personne et de ses biens, et que ledit M. Le Ray occupait pour M. Jamain, sur sa demande.

Pour extrait, rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions de la loi.

Saumur, le dix-huit décembre mil huit cent soixante-seize.

(673) Signé: LE RAY.

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE
En totalité ou en détail.
LA JOLIE PROPRIÉTÉ DE LA BERGÈRE
Commune de Bagneau.
Comprenant: Maison d'habitation et d'exploitation, caves, pressoir, jardins et vignes; le tout contenant environ 3 hectares.
Toutes facilités de paiement.
S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (475)

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA MÉTAIRIE DE LA PELLETRIE
Située commune de Trèves-Cunault.
Composée de bâtiments, terres labourables, vignes et bois, contenant 56 hectares.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes. (646)

APPARTEMENT ET GAVE A LOUER
PRÉSENTEMENT.
S'adresser à la Retraite. (644)

Etude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Lèves.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE TRÈS-BELLE PROPRIÉTÉ
Comprenant deux maisons de maître, cinq corps de ferme et divers morceaux détachés; le tout d'une contenance approximative de 44 hectares, sis en les communes de Saint-Clément-des-Lèves, les Rosiers, la Menitrie, Saint-Mathurin-sur-Loire et Longue.
Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e DEGREZ, dépositaire des titres de propriété. (613)

A CÉDER
UN MAGASIN DE PARAPLUIES
Exploité par M^e V. PICARD-OSER,
OU A LOUER
Seulement la maison,
Rue du Portail-Louis, n^o 52.

Quai de Limoges, 61, A SAUMUR.

CHALOPPIN
SERVICE DE TABLE
Dans les Repas de Familles, Noces, Bals, Soirées.
Mise de vins en bouteilles, tirage des appartements, et toutes fonctions de confiance. (651)

GRAND HOTEL DE LONDRES
A SAUMUR.

M. MÉE a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que les bruits malveillants qui circulent ne sont pas fondés, et que, loin de quitter prochainement l'HOTEL DE LONDRES, il vient au contraire de renouveler son bail pour une période de quinze années.
M. MÉE demande un apprenti en cuisine. (573)

CAISSE SAUMUROISE
18, rue Beaurepaire.
On paie dès aujourd'hui les Coupons Lombards, Hongrois, Dollars G O O, Dette unifiée d'Autriche, échéant en janvier 1877.

TEINTURERIE NOUVELLE.

GUIGNARD
Teinturier-dégraisseur-apprêteur SAUMUR.
Rue de Fenet, 79,
A l'honneur d'informer le public qu'avec son installation par le moyen du système à la vapeur perfectionné, il peut s'engager à rendre les commandes que l'on voudra bien lui confier dans le plus bref délai, aux conditions les plus avantageuses.
Teinture, nettoyage de toutes espèces d'étoffes en toutes couleurs, sur soie, soie-laine, laine et coton.
Spécialité de teinture pour soierie. Ameublements, tapisseries, velours d'Utrecht, damas laine et damas soie.
Nettoyage à sec, détachage de vêtements d'hommes et de dames, sans odeur ni rétrécissement, moirage et glacement, impressions en tous genres, apprêts de toutes étoffes sans épingle.
Noir fin pour deuil en 12 heures.

PHARMACIE PASQUIER
20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. GLOSIER
SUCCESEUR.
Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris.
Guérison prompte et radicale des engelures par le baume glyciné aromatique.
Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures abdominales, sortant des premières fabriques de Paris.
Prix très-modérés.
Dépôt de toutes les spécialités médicales.
Entrepôt de toutes les eaux minérales naturelles françaises et étrangères.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER
18, Rue Beaurepaire, à Saumur.
Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.
Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.

Paiement, dès aujourd'hui, des coupons échéant en janvier: Obligations Orléans, Ouest, Nord et Midi, sous escompte de 5 O/O l'an, soit 20 c. par cent francs.

PHTHISIE
BRONCHITE
RHUME—TOUX

GOUDRON DE GUYOT CAPSULES de GOUDRON de GUYOT
(Liquide concentré et titré) 2 fr. le flacon. 2 fr. 50 le flacon.

UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON.

Nombreuses imitations
Toute personne désirant employer le véritable produit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.

Dépôts à Saumur, pharmacies BESSON, PERDRIAU, et dans la plupart des pharmacies.

(1) Des analyses comparatives ont démontré que la plupart des produits différents entre eux par leur composition et la quantité de goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation que des produits qui portent sa signature.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Cartifié par l'imprimeur soussigné.